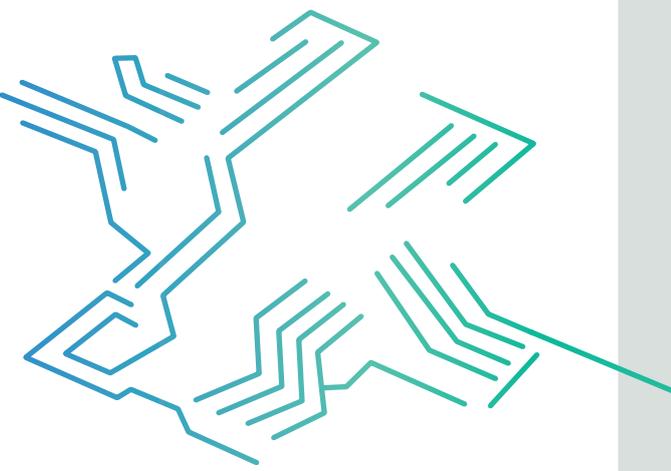


DEMAIN, LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

EN RÉSUMÉ



LE TRAIT D'UNION ENTRE
LES SECTEURS HOSPITALIER
ET DE VILLE, DANS UNE DYNAMIQUE
DE DÉCLOISONNEMENT
ET DE COOPÉRATION

.....

LE 1^{ER} NIVEAU HOSPITALIER DE LA GRADATION
DES SOINS ET UNE RESSOURCE POUR TOUS
LES ACTEURS DE SOINS D'UN TERRITOIRE

.....

UNE CONCERTATION NÉCESSAIRE ET
RÉGULIÈRE JUSQU'EN 2020
AVEC TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

POURQUOI DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ ?

Parce qu'ils **assureront une médecine de 1^{er} recours** et orienteront les patients vers les filières de soins, les hôpitaux de proximité seront un facteur de structuration dans les territoires.

Plateformes de prise en charge et membres d'un collectif organisé, ces établissements garantiront des services de proximité et de qualité au plus proche des patients.

Le label « hôpital de proximité » redynamisera certains établissements, renforcés ainsi dans le service particulier qu'ils rendent à la population locale, en tant qu'appui et ressource des acteurs pour apporter aux patients les bons soins au bon moment.

QUI SERA HÔPITAL DE PROXIMITÉ ?

Les hôpitaux de proximité seront définis par leurs missions et leur mode de fonctionnement, indépendamment de leur statut juridique, public ou privé, ou de leur inclusion dans un établissement multi-sites.

Leur spécificité sera d'être organisés pour partager avec le secteur de ville une responsabilité territoriale et un périmètre d'activités.

DANS QUEL OBJECTIF ?

Les hôpitaux de proximité constitueront **le trait d'union entre le secteur ambulatoire et le secteur hospitalier.**

Cette synergie nécessaire avec la médecine de ville pourra se traduire par un exercice mixte, des modalités de gouvernance particulières et des projets territoriaux de santé articulés.

Tout ceci concourra à décloisonner les modes de prise en charge et à organiser de réels parcours de soins dans les territoires.

Les missions des hôpitaux de proximité seront assurées **en coopération avec les professionnels ambulatoires, médicaux et soignants**, implantés en maison et centre de santé ou membres d'une équipe de soins primaires.

POUR QUELLES MISSIONS ?

Les hôpitaux de proximité assureront le 1^{er} niveau hospitalier de la gradation des soins et orienteront les patients qui le nécessitent vers d'autres structures adaptées.

Ils offriront **le cadre hospitalier nécessaire aux médecins de ville** pour y suivre leurs patients, contribueront au maintien des personnes dépendantes ou vulnérables dans leur milieu de vie en lien avec leurs médecins traitants, participeront à des actions de prévention.

Le tout, en cohérence avec les projets des CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé).

De façon obligatoire, ils exerceront des missions socles, recentrées sur **une partie du cœur de métier de l'hôpital : prises en charge de médecine, consultations spécialisées, accès à des plateaux techniques d'imagerie et de biologie médicale.**

Sauf exception et parce qu'ils sont centrés sur la proximité, ils n'assureront ni chirurgie ni obstétrique. En fonction des territoires, les hôpitaux de proximité pourront toutefois remplir **des missions supplémentaires : urgences, périnatalité (via notamment un CPP), soins de suite et de réadaptation (SSR), équipes mobiles, soins palliatifs.**

Plus d'informations

www.solidarites-sante.gouv.fr rubrique « Grands dossiers » puis « Ma santé 2022 »



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS